



AVIS À L'INDUSTRIE

Numéro de l'avis : NTI 01 / 2019

Diffusion : 22 février 2019

District : Tous

Objet : Échelles de pilote

Détails

L'Administration de pilotage de l'Atlantique (l'Administration ou l'APA) a pour vision d'être un leader respecté des services de pilotage maritime, qui protège les gens, les biens et l'environnement. Pour mener à bien cette vision, l'Administration doit faire preuve d'un savoir-faire maritime dans le domaine de la navigation et de la sécurité maritimes, et maintenir ainsi une réputation d'excellence dans l'industrie en ce qui concerne la sécurité.

L'APA a remarqué dernièrement une hausse des infractions aux normes de sécurité en ce qui concerne les échelles de pilote.

L'APA invite tous les intervenants et capitaines de navires à se référer aux règlements canadiens et internationaux qui régissent les dispositifs de transfert du pilote, et qui stipulent spécifiquement que tous les navires doivent être pourvus d'un équipement et de dispositifs conformément à l'**article 74 du Règlement sur la sécurité de la navigation** et au **chapitre 5, règle 23** de la **Convention SOLAS**.

Afin d'assurer la sécurité des transferts de nos employés, l'équipement doit être parfaitement conforme aux règlements ci-dessus, faute de quoi les pilotes pourraient attendre que des dispositions satisfaisantes soient prises pour monter à bord du navire.

Nous vous demandons de bien vouloir contribuer à maintenir les normes de sécurité les plus élevées possible en vous conformant à ces règlements.

Si vous avez des questions ou des doutes à propos du contenu de cet avis, veuillez communiquer avec le Service des opérations de l'APA en écrivant à operations@atlanticpilote.com ou en appelant au 902 426 6389.

Gary Joyce
Directeur, Opérations maritimes